

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 270-CE-1900

concernant l'émission de diplômes

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-dixième réunion tenue le jeudi 4 décembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directrices et les directeurs de module et les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par madame Marie Gérin,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits;

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 270-CE-1901

concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-dixième réunion tenue le jeudi 4 décembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Ana-Maria Davila Gomez, appuyée par monsieur Denis Hurtubise,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais d'émettre les attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle – aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 270-CE-1902

concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-dixième réunion tenue le jeudi 4 décembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les protocoles d'entente fixant les modalités d'association entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directrices et les directeurs de module et les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Thibault Martin, appuyée par monsieur Luigi Logrippo,


IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits;

DE RECOMMANDER à l'Université du Québec à Montréal de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 270-CE-1903

concernant la nomination de deux (2) étudiants au comité de discipline

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-dixième réunion tenue le jeudi 4 décembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la fin de mandat des étudiants Arianne Trudel et Michaël Faussurier au 11 mai 2008, ces étudiants doivent être remplacés pour siéger au comité de discipline;

ATTENDU que selon l'article 8.2 du Règlement concernant le plagiat et la fraude en vigueur à l'UQO, la commission des études nomme deux (2) étudiants désignés par l'Association générale des étudiants;

ATTENDU la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants;

ATTENDU la nomination faite par le conseil exécutif de l'Association générale des étudiants/es de l'Université du Québec en Outaouais tenue le 30 octobre 2008;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Fatma Djama Samatar, appuyée par madame Fouzia Azzouzi,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les étudiants suivants au comité de discipline, et ce, pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 4 décembre 2008 au 3 décembre 2010 :

- Bouchra Zerhouni
- Stéphanie Gauvreau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 270-CE-1904

concernant le projet de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2009-2010

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-dixième réunion tenue le jeudi 4 décembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 8 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais concernant la répartition des postes de professeur;

ATTENDU la Politique générale de répartition des postes de professeur en vigueur;

ATTENDU la résolution 328-CA-4917 par laquelle le conseil d'administration fixe à 189 le nombre de postes de professeur disponibles pour l'année 2009-2010 (excluant le poste de professeur régulier créé pour le professeur Luc Chaput du Département des sciences administratives ainsi qu'un poste de professeur régulier financé par la Chaire de recherche du Canada du professeur Wojtek Bock et un poste de professeur invité (contrat prenant fin le 17 août 2011) de Frédérik Doyon;

ATTENDU le document « Répartition des postes de professeur 2009-2010 - Principes directeurs » préparé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et discuté avec les directeurs de département aux fins de l'exercice de répartition des postes de professeur pour l'année 2009-2010;

ATTENDU que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et les directeurs de département ont convenu de discuter du projet préliminaire de répartition des postes de professeur pour 2009-2010 sur la base de ces principes directeurs;

ATTENDU l'expression des besoins des départements en matière de ressources professorales pour l'année 2009-2010;

ATTENDU le projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2009-2010;

ATTENDU les discussions entre le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et les directeurs de département relativement au projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2009-2010;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur André Manseau,

COMMISSION DES ÉTUDES**RÉSOLUTION 270-CE-1904**

concernant le projet de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2009-2010

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-dixième réunion tenue le jeudi 4 décembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable au conseil d'administration concernant le projet de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2009-2010 (l'annexe A ci-jointe fait partie intégrante de la présente résolution):

<u>Départements:</u>	Répartition au <u>2009.06.01</u>
École multidisciplinaire de l'image	10
Études langagières	10
Informatique et ingénierie	16
Informatique et ingénierie (sciences de la nature)	1
Psychoéducation et psychologie	22
Relations industrielles	17
Sciences administratives	35
Sciences comptables	14
Sciences de l'éducation	24
Sciences infirmières	13
Travail social et sciences sociales	27
TOTAL :	189*

* excluant un (1) poste de professeur régulier créé pour le professeur Luc Chaput du Département des sciences administratives et un (1) poste de professeur régulier financé par la Chaire de recherche du Canada du professeur Wojtek Bock et un (1) poste de professeur invité pour le professeur Frédéric Doyon;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de retenir les mécanismes de correction en cours d'année (l'annexe B ci-jointe fait partie intégrante de la présente résolution);

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'autoriser le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à effectuer en cours d'année, le cas échéant, toute modification à la répartition par secteur disciplinaire des postes de professeur.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le secrétaire général,


Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 270-CE-1905

concernant un avis de la commission des études sur le « Document de présentation de l'analyse de la situation actuelle ainsi que des énoncés de vision, de mission et de valeurs » dans le cadre de la planification stratégique de l'UQO - 2009-2014

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-dixième réunion tenue le jeudi 4 décembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'exercice de planification stratégique de l'Université du Québec en Outaouais 2009-2014 entrepris à l'automne 2007;

ATTENDU les travaux réalisés par le comité institutionnel chargé de superviser l'élaboration de la planification stratégique;

ATTENDU le calendrier des travaux et les phases de réalisation de la planification stratégique;

ATTENDU que le comité institutionnel a complété la phase d'analyse de la situation actuelle ainsi que celle de l'élaboration des énoncés de vision, de mission et de valeurs et qu'il a mené des consultations, tant à l'interne qu'à l'externe, sur l'ensemble de ces éléments;

ATTENDU que le conseil d'administration, à sa réunion du 17 novembre 2008, a donné un avis préliminaire favorable au projet de « Document de présentation de l'analyse de la situation actuelle ainsi que des énoncés de vision, de mission et de valeurs »;

ATTENDU qu'il est requis et souhaitable que la commission des études donne son avis sur ledit document, lequel avis sera transmis au conseil d'administration du 15 décembre 2008, qui sera invité à approuver le document dans sa version finale;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;


Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Bouchra Zerhouni,

IL EST RÉSOLU :

DE TRANSMETTRE un avis favorable au conseil d'administration tenant compte des commentaires formulés en séance et relatif au « Document de présentation de l'analyse de la situation actuelle ainsi que des énoncés de vision, de mission et de valeurs » dans le cadre de la planification stratégique de l'UQO - 2009-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 270-CE-1906

concernant la modification du programme de baccalauréat en traduction et en rédaction (7101)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-dixième réunion tenue le jeudi 4 décembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution MDL-16-09-08.2 du conseil de module des lettres proposant l'ajout de cours optionnels au programme de baccalauréat en traduction et en rédaction (7101);

ATTENDU la résolution DEL-08-72-219 de l'assemblée départementale du Département des études langagières adoptant le descriptif des nouveaux cours;

ATTENDU le descriptif provisoire des cours « *LNGXX1 Ingénierie linguistique : codage de caractères* » et « *LNGXX2 Ingénierie linguistique : codage de documents* »;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Fatma Djama Samatar, appuyée par madame Ana-Maria Davila Gomez,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER

- la création des cours « *LNGXX1 Ingénierie linguistique : codage de caractères* » et « *LNGXX2 Ingénierie linguistique : codage de documents* »;
- l'ajout des deux nouveaux cours à la liste des cours optionnels du baccalauréat en traduction et en rédaction (7101);

DE MANDATER le doyen des études pour faire le suivi auprès du Département des études langagières et du module des lettres pour l'approbation finale des descriptifs de cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice